

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 26

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :  
DC/2026-04-13/22

OBJET DE LA SEANCE :  
Zone d'activités de la  
Chavana (Riotord)

Projet d'extension

Maitrise d'œuvre

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY

M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE

Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

\*\*\*\*\*

En préambule, Mme SOUTRENON, Maire de Riotord et également salariée de l'entreprise souhaitant s'implanter sur la zone d'activités objet de la présente délibération, informe de sa décision de se déporter totalement de ce dossier pour éviter tout conflit d'intérêt, et quitte la salle afin de ne prendre ni part au débat ni au vote concernant ce dossier.

M. SOUVIGNET, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2026-04-13/21 prise au cours de la présente séance approuvant le principe du projet de nouvelle extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord.

Il précise que dans ce cadre, la consultation concernant la maîtrise d'œuvre de ce projet a été lancée avant les élections municipales et communautaires.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie et a étudié les candidatures reçues.

M. SOUVIGNET expose qu'il convient d'approuver en Conseil Communautaire la désignation du candidat retenu suite à cette consultation.

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041322-DE  
Reçu le 23/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré avec débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention : M. CHAPUIS) :

- approuve l'avis de la commission d'ouverture des plis rendu suite la consultation lancée selon la procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre relative au projet d'extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre susmentionné et autorise le Président à signer le marché avec le bureau d'études suivant :
  - GEOLIS (siège social : 7 avenue de la Coise - 42330 SAINT GALMIER / établissement : 2 lotissement du Belvédère - 43 600 Sainte-Sigolène)
  - Taux d'honoraires fixé : 4.42% - Montant provisoire du marché attribué : 53 000 € HT
- dit que conformément aux dispositions du CCAP maîtrise d'œuvre signé et aux articles L. 2432-1 et R. 2432-1 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique, le taux d'honoraires s'applique de façon définitive sur les montants de l'APD,
- dit que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget 2026 de la collectivité (budget annexe « zone d'activités »).

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041322-DE  
Reçu le 23/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*